

de la ville de Roubaix, à sa grandeur et à sa prospérité.

Le directeur M. Lemonnier, qui a produit une très favorable impression, et a été fréquemment souligné par des murmures d'approbation, est très applaudi.

nos collègues, de nos braves camarades du Conseil municipal.

Mais, de moins, qu'il me soit permis d'exprimer, en mon nom et en celui de mes collègues, nos sentiments de cordiale sympathie et de reconnaissance pour cette belle région du Nord de la France...

France du Nord, ou France du Midi, France d'hier ou d'aujourd'hui, quand même unique! grande famille, dont il faut resserrer les liens; patrie dont il faut rien renier, ni le passé, ni le présent, ni son avenir.

France du Nord, ou France du Midi, France d'hier ou d'aujourd'hui, quand même unique! grande famille, dont il faut resserrer les liens; patrie dont il faut rien renier, ni le passé, ni le présent, ni son avenir.

Les paroles de M. Henri Galli sont saluées d'une ovation vigoureuse et, après lui, M. Adrien Oudin, vice-président du Conseil municipal de Paris, prononce le toast suivant:

Le toast de M. Henri Galli prend ensuite la parole en ces termes: Monsieur le Maire, Messieurs, C'est de grand cœur et d'enthousiasme que le bureau du Conseil général de la Seine décide, sur votre aimable invitation, de visiter la magnifique Exposition de Roubaix. C'était, en effet, pour

Quelle vitalité surprenante, quelle extension rapide de votre zone manufacturière, quel vertigineux accroissement de votre population, et quel prestigieux mouvement économique!

En fondant, avec le concours de l'Etat, une Ecole nationale des Arts industriels, véritable université artistique, commerciale et industrielle, vous avez conservé une situation unique et formée des tissages habiles, des tissages de dentelles, des teinturiers savants, des patrons et des contre-maitres à l'esprit ouvert à toutes les hardiesses, à toutes les innovations.

Et voilà pourquoi, Messieurs, vous avez organisé, avec le concours de la Chambre de Commerce, cette merveilleuse exposition internationale du Nord de la France que nous allons visiter dans quelques instants.

Elle constituera enfin une grande leçon de choses, car elle nous a fait assister à un spectacle unique, à une œuvre qui comprend la laine, le coton, le lin et le jute, toutes les industries y sont représentées et mieux encore: les œuvres sociales qui doivent le plus nous intéresser: logement, habitation à bon marché, hygiène, assistance, mutualité et enseignement.

La ville de Paris s'émerveille de l'œuvre que vous avez eu la hardiesse de concevoir et l'énergie de mener à bien. Paris se réjouit et vous en félicite.

Parlant au nom des municipalités des localités belges de la frontière, M. Pardon dit avec quelle joie elles-ci ont reçu l'invitation de la Ville de Roubaix.

Honneur à Roubaix, s'écrie-t-il, que le règne fièvre de sa prééminence, qu'elle montre les prodiges de son fécond génie! nous l'honorons de nos sentiments respectueux et reconnaissants des localités belges de la frontière, qui l'avoisinent plus encore par le cœur que par la situation géographique.

Un vivat est chanté en l'honneur des hôtes de Roubaix qui se montrent très touchés de cette attention qu'a eue pour eux M. Eugène Motte.

de progrès et de solidarité internationale. (Vifs applaudissements).

Le toast de M. Péron M. Ch. Péron prend la parole au nom des maires de la région du Nord pour dire combien ils ont été heureux de venir s'associer au

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demie pour les garçons; de 9 heures du matin à onze heures pour les jeunes. Entrée, 1 franc.

La Journée de Dimanche Le beau temps du matin et du début de l'après-midi aidant, avait contribué à attirer

à l'Exposition de Roubaix, un nombre considérable de promeneurs. Dans la seconde partie de l'après-midi, en dépit du temps devenu nuageux, les visiteurs continuèrent à affluer.

Les concerts donnés par les musiques participant au festival permanent ont obtenu leur succès des autres dimanches.

Vers six heures et demie, au public déjà dense qui circulait dans les allées de l'Exposition, vint se joindre les quatre mille personnes qui avaient assisté, au Stadium, au très intéressant match de football disputé entre l'équipe de Boïème et l'équipe de

France. Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

de progrès et de solidarité internationale. (Vifs applaudissements).

Le toast de M. Péron M. Ch. Péron prend la parole au nom des maires de la région du Nord pour dire combien ils ont été heureux de venir s'associer au

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demie pour les garçons; de 9 heures du matin à onze heures pour les jeunes. Entrée, 1 franc.

La Journée de Dimanche Le beau temps du matin et du début de l'après-midi aidant, avait contribué à attirer

à l'Exposition de Roubaix, un nombre considérable de promeneurs. Dans la seconde partie de l'après-midi, en dépit du temps devenu nuageux, les visiteurs continuèrent à affluer.

Les concerts donnés par les musiques participant au festival permanent ont obtenu leur succès des autres dimanches.

Vers six heures et demie, au public déjà dense qui circulait dans les allées de l'Exposition, vint se joindre les quatre mille personnes qui avaient assisté, au Stadium, au très intéressant match de football disputé entre l'équipe de Boïème et l'équipe de

France. Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

de progrès et de solidarité internationale. (Vifs applaudissements).

Le toast de M. Péron M. Ch. Péron prend la parole au nom des maires de la région du Nord pour dire combien ils ont été heureux de venir s'associer au

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demie pour les garçons; de 9 heures du matin à onze heures pour les jeunes. Entrée, 1 franc.

La Journée de Dimanche Le beau temps du matin et du début de l'après-midi aidant, avait contribué à attirer

à l'Exposition de Roubaix, un nombre considérable de promeneurs. Dans la seconde partie de l'après-midi, en dépit du temps devenu nuageux, les visiteurs continuèrent à affluer.

Les concerts donnés par les musiques participant au festival permanent ont obtenu leur succès des autres dimanches.

Vers six heures et demie, au public déjà dense qui circulait dans les allées de l'Exposition, vint se joindre les quatre mille personnes qui avaient assisté, au Stadium, au très intéressant match de football disputé entre l'équipe de Boïème et l'équipe de

France. Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.

Le soir, les illuminations furent parfaites. Le concours de pêche Pour le dimanche 4 juin, jour du Congrès, le Comité du Concours de pêche de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais invite tous ses fédérés à se trouver au local du concours, Grande-Rue, 160, chez M. Lavallart, à onze heures et demie, pour de là, se rendre à la gare, pour la réception du fanion de la Fédération. Tenue de ville.

Un arrangement a été introduit à l'article 3 ainsi conçu primitivement: Art. 3. — Pour participer au concours, les sociétés devront se composer d'au moins 15 membres et participer au cortège et à la revue. La société peut être composée de 10 membres.



1. M. LEMONNIER, maire de Calais.

2. M. BERQUIGNY, maire de Dunkerque.

3. M. CHARLES DEWILLERS, maire de Valenciennes.

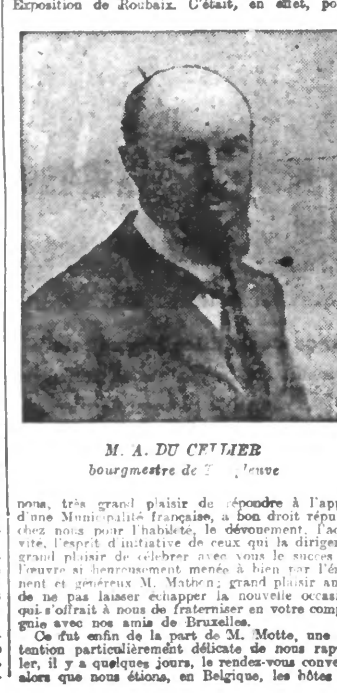
4. M. ANTOINE, maire d'Amiens.



5. M. WAREM, maire de Hasebrouck.

6. M. CHARLES PERON, maire de Boulogne-sur-Mer.

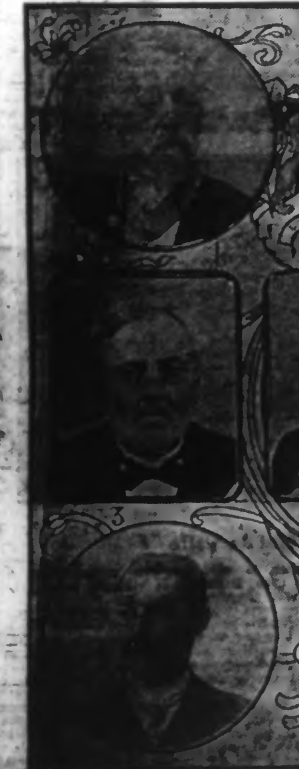
7. M. SENIS, maire de Béthune.



M. HENRI GALLI, Président du Conseil général de la Seine.



M. A. DU CRUIJCK, Bourgmestre de Roubaix.



8. M. COMINNES, bourgmestre de Leers-Nord.



9. M. DUCHATELET, bourgmestre de Nchin.



10. M. DASSOENVILLE, bourgmestre de Hareng.

# L'Exposition Internationale du Nord de la France A ROUBAIX

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demie pour les garçons; de 9 heures du matin à onze heures pour les jeunes. Entrée, 1 franc.

## LA FÊTE DES SAUVETEURS DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS

La réception par la Municipalité. - La messe - La distribution des récompenses. - Le banquet



Les Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais sur le perron de l'Hôtel de Ville

La Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, placée sous le haut patronage de M. le Président de la République et de S. M. le Roi des Belges, a été fondée à Lille le 20 septembre 1877, et déclarée d'utilité publique en 1896.

Depuis 35 ans qu'elle existe, la Société des sauveteurs a eu l'occasion de distribuer de nombreuses récompenses. Chaque année, elle procède à cette distribution dans son assemblée générale qui est une fête pour tous les sauveteurs.

Le cortège se forma et descendit la rue de la Gare, pour se rendre à l'Hôtel de Ville. Les braves Sauveteurs sont qui brillent et tout chamarrés de décorations, ils se portent fièrement sur leur pontonne. Ils les portent fièrement, ils ne manquent pas de susciter partout une attention bienveillante et sympathique.

Après la messe, l'assemblée générale de la Société se tint à 1 heure, dans la salle des ventes de la Bourse de Commerce, qui était trop peu vaste pour contenir tous les assistants.

Elle fut présidée par M. Allain, secrétaire général de la Préfecture du Nord. M. Crépy St-Léger ouvrit la séance par une courte allocution dans laquelle il remercia les sauveteurs d'être venus en si grand nombre à Roubaix, et les autorités, de la première marque de sympathie qu'elles donnent en venant siéger à leur fête.

Après la messe, l'assemblée générale de la Société se tint à 1 heure, dans la salle des ventes de la Bourse de Commerce, qui était trop peu vaste pour contenir tous les assistants.

Après ces présentations, M. Crépy St-Léger prononça une lecture de son rapport sur les actes de courage que la société a décidés de récompenser cette année. Voici le palmarès de ces récompenses:

GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
M. Brunet, sous-patron du canot de sauvetage à Grand-Port-Philippe;
Lesage, pilote en retraite, cavalier de la Légion d'honneur, à Calais;
Pollet, chef pilote à Boulogne.
MEDAILLES D'OR: Prix du Conseil général
M. Deljeune, sous-patron du canot de sauvetage à Boulogne;
Dessoliers, matelot à Boulogne;
Pollet, marin à Boulogne.
MEDAILLES DE VERMEIL
M. Dorme, brigadier de police à Loumas;
Estrone, marin à Boulogne;
Hilouet, tonneur à Wattrelos;
Stuard, chef pilote à Calais.
MEDAILLES D'ARGENT
M. Dutat Arthur, brigadier d'octroi à Roubaix;
Gayot Jules, débitant de boissons à Lille;
Valcke Gustave, garde-champêtre à Neuville-en-Ferrain;
Vanderbroek Henri, ménagère à Bondueux;
Wandouzier Julien, préposé des douanes à Comines.
MEDAILLES DE BRONZE
M. Desombes Arthur, éboueur à Roubaix;
D'Haze Jules, représentant de commerce à Roubaix;
Framby Victor, mécanicien à Wasquehal;
Fonkel Lucien, boulanger à Lille;
Hogre Louis, maître menuisier à La Madeleine;
Vaisieux Henri, cuisinier à Wattrelos.
La place nous manque pour signaler les actes de sauvetage accomplis par ces lauréats. Nous ne pouvons que mentionner ceux des lauréats habitant notre région, tels que les a rapportés le secrétaire général:
M. DUTAT ARTHUR
brigadier d'octroi, à Roubaix
M. Dutat est un excellent fonctionnaire, dont le tact et le dévouement sont justement appréciés par l'Administration et de la population roubaissienne.
En juillet 1906, il arrêta, sur la route de Sapin Vert, un cheval emballé qui galopait à une allure folle. Ses brennas lui battant les flancs, l'effrayant davantage, c'était l'heure de la sortie de l'école et notre camarade put, par son courage, éviter une catastrophe.
En 1908, Dutat s'est distingué de nouveau en retirant du canal un homme qui, sans son intervention, courait le risque de s'y noyer.
En 1909, M. le ministre de l'Intérieur, auquel la brillante conduite de M. Dutat, avait été signalée, lui décerna la médaille d'argent de 2e classe.
C'est avec un vif plaisir que je me fais l'interprète du Comité de récompense, pour le féliciter et le prier d'accepter une médaille d'argent offerte par M. Paul Watine, vice-président de notre section de Roubaix.
M. VALCKE GUSTAVE
garde-champêtre, à Neuville-en-Ferrain
En 1908, le garde-champêtre Valcke recevait une lettre de félicitations de M. le préfet du Nord pour s'être distingué en abattant un chien enragé.
En 1909, M. le ministre de l'Intérieur lui adressa une lettre de félicitations pour le courage dont il avait fait preuve en se rendant maître, dans des circonstances périlleuses, d'un fou furieux qui se précipitait sur lui.
En 1910, il est encore blessé en opérant l'arrachement de trois voleurs dangereux et reçoit la mention honorable.
La même année, un cheval emporté se dirigeait vers un groupe de personnes et des accidents de mort pouvaient être évités. Le garde Valcke s'élança vers l'animal et l'arrêta. Ce brave avait sauvé la vie à plusieurs de ses semblables.
Quelques temps après il arrachait à une mort certaine une personne tombée à l'eau et recevait la médaille d'or de M. le ministre de l'Intérieur.
Voilà, Messieurs, de véritables traits de bravoure; j'aimais que ce modeste fonctionnaire a bien mérité d'être classé au rang des Sauveteurs du Nord.